Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le

ID: 064-200087567-20230110-23_02-CC

DECISION N° 23-02

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus - 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE LYCEE RENE CASSIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 06 du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 24 novembre 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir passer toutes conventions pour les mises à disposition de locaux ou de matériel n'excédant pas 5 000 € ;

Vu la proposition du Lycée René Cassin ;

Considérant qu'il convient de signer cette convention ;

DECIDE

ARTICLE 1: De signer la convention de partenariat avec le Lycée René Cassin en vue du tournage réalisé par les élèves de terminale option cinéma, le jeudi 12 janvier 2023, au conservatoire de Bayonne. Le Lycée René Cassin s'engage à mettre en place les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du tournage.

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

<u>ARTICLE 3</u>: Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 10 janvier 2023

Le Président, Antton CURUTCHARRY